

SARL AGMV
Société à responsabilité limitée
au capital de 810,00 €
Siège social :133, rue de l'aéropostale 69124 COLOMBIER SAUGNIEU
509 364 758 RCS LYON

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 février 2026

La société dénommée SARL A.G.M.V., Société à responsabilité limitée, dont le siège social est à COLOMBIER-SAUGNIEU (69124) 133 rue de l'Aéropostale, identifiée au SIREN sous le numéro 509 364 758 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation faite par le gérant.

Les associés sont tous présents :

Monsieur ANTUNES Ludovic,
Monsieur ANTUNES Jonathan,

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ludovic ANTUNES, agissant en qualité de gérant. *

Décisions :

Rectifier l'erreur matérielle figurant dans le procès-verbal du 21 novembre 2025

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2025 une erreur matérielle s'est glissée.

En effet, au lieu de lire :

« L'assemblée générale décide par la suite de procéder à une augmentation de capital social de 99.620,00 EUR, pour le ramener de 380 euros à 100.000,00 euros.

L'augmentation de capital social a lieu par incorporation de réserves à hauteur de 99.620,00 EUR par prélèvement sur les postes de réserve « autres réserves » à hauteur de 99.620,00 EUR, tels que figurant au bilan de la société, arrêté à la date du 31 décembre 2024 ; et création de 9.620 nouvelles parts sociales de 10 EUR de valeur nominale attribuées pour moitié à Ludovic et Jonathan ANTUNES..... »

Il y a lieu de lire :

« L'assemblée générale décide par la suite de procéder à une augmentation de capital social de 99.620,00 EUR, pour le ramener de 380 euros à 100.000,00 euros.

L'augmentation de capital social a lieu par incorporation de réserves à hauteur de 99.620,00 EUR par prélèvement sur les postes de réserve « autres réserves » à hauteur de 99.620,00 EUR, tels que figurant au bilan de la société, arrêté à la date du 31 décembre 2024 ; et création de **9.962** nouvelles parts sociales de 10 EUR de valeur nominale attribuées pour moitié à Ludovic et Jonathan ANTUNES..... »

RESOLUTIONS

La résolution est adoptée à l'unanimité.

POUVOIRS

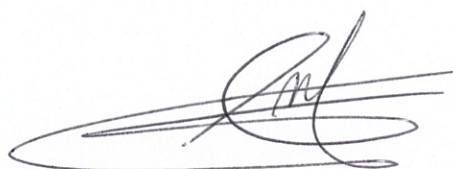
L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Me Sébastien DOUCET-BON, notaire à LYON, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président, le secrétaire de séance et les membres présentes, et sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme

Le gérant

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Antoine', written over a horizontal line.A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. L.', written over a horizontal line.